



Autorité de Régulation des  
Télécommunications et des Postes

## Avis d'appel public à manifestation d'intérêt

### C\_ARTP\_018

### Accompagnement dans la mise à niveau de la solution de crowdsourcing QoE

#### « ARTP SAMA RÉSEAU »

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le quotidien d'informations générales « Sud Quotidien » n°8872 du mercredi 14 décembre 2022 et publié sur le portail officiel des marchés publics [www.marchespublics.sn](http://www.marchespublics.sn).

2. L'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes a obtenu dans le cadre de son budget 2023 des fonds, afin de financer une mission d'accompagnement dans la mise à niveau de la solution de crowdsourcing QoE «ARTP SAMA RÉSEAU», et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles intitulé « l'accompagnement dans la mise à niveau de la solution de crowdsourcing QoE «ARTP SAMA RESEAU». [C\_ARTP\_018] ».

3. Les prestations comprennent entre autres points :

#### A. Fonctionnalités supplémentaires sur les applications Android et iOS ainsi que sur le portail

Les fonctionnalités supplémentaires à ajouter sur les applications Android et iOS sont les suivantes :

- Lajout d'une option permettant à l'utilisateur de donner son niveau de satisfaction sur une échelle de MOS après un appel téléphonique ;
- Lajout d'un rating permettant d'apprécier la vitesse internet ressentie après un speedtest ;
- Lajout d'un système de notification permettant aux utilisateurs de recevoir des push de la plateforme et recevoir le feedback de l'utilisateur ;
- Lajout d'une option d'évaluation de la qualité streaming ;
- Lajout d'une fonctionnalité de test d'url de navigation web ;
- Lajout d'une option de partage d'un historique individuel de test ;
- Lajout d'un bouton permettant d'appeler directement le numéro vert de l'ARTP ;
- L'affichage du serveur de test durant un speedtest ;
- La mise à jour des composants logiciels pour une compatibilité avec les dernières versions d'Android et d'iOS.

Sur le portail d'analyse, les fonctionnalités supplémentaires suivantes sont attendues :

- L'amélioration de la gestion des utilisateurs avec l'ajout des fonctions de modification et de suppression ;
- Lajout d'une fonctionnalité pour donner un feedback après réclamation ;
- Lajout d'un système permettant d'envoyer des notifications aux utilisateurs de l'application.

#### B. Fournir des données de crowdsourcing speedtest et couverture ;

Pour cette prestation, le Prestataire devra fournir sur une période d'un an des données de speedtest et de couverture des réseaux mobiles 2G à 5G. Ces données devront être géolocalisées et directement injectées dans le portail d'analyse et l'application et concerneront l'ensemble des communes du Sénégal.

#### C. Héberger la solution dans le domaine de l'ARTP

Pour cette prestation, il est attendu de la part du Prestataire :

- D'héberger le portail ainsi que la carte des données speedtest et couverture dans le domaine de l'ARTP ;
- De fournir les certificats nécessaires pour l'hébergement ;
- Fournir un système de supervision des serveurs de test des opérateurs et de l'ARTP.

La durée prévisionnelle de la mission est de 20 semaines.

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment

références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 10 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Les candidats qui se seront manifestés seront évalués conformément aux dispositions du code des marchés et sur la base des critères suivants :

| CRITÈRE  | NOTE PONDÉRÉE POUR LE CRITÈRE |
|--|-------------------------------|
| Nature des activités en relation avec le domaine de compétence   | 20 points                     |
| Nombre d'année d'expérience (1 point par année)  | 10 points                     |
| Organisation technique et managériale du cabinet   | 20 points                     |
| Qualification du cabinet dans le domaine des prestations notamment les références concernant l'exécution de deux marchés similaires durant les cinq dernières années (15 points par marché)                              | 30 points                     |
| Qualifications générales et le nombre de personnels professionnels.<br>Un ou plusieurs membres du personnel permanent ayant coordonné des missions d'envergure similaire (10 pts par mission similaire (max 2 missions)) | 20 points                     |

La note technique minimum requise est de 75 points

5. Une liste des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût).

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet de la mission aux adresses électroniques ci-après :

[mana.aidara@artp.sn](mailto:mana.aidara@artp.sn) ou [ousmane.ndiaye@artp.sn](mailto:ousmane.ndiaye@artp.sn).

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après :

**ARTP, Ouakam, route des Almadies, immeuble ARTP**  
ou par courriel à [mamadou.dieng@artp.sn](mailto:mamadou.dieng@artp.sn)  
au plus tard le mercredi 22 février 2023 à 10 heures précises.